JEU CONCOURS « NOS COMMERCANTS ONT DU TALENT » 2016 REGLEMENT

- 1. Le jeu concours « Nos Commerçants ont du talent » a été créé sur l'initiative de la ville de Saint-Laurent-Blangy dans le but d'accompagner le dynamisme du commerce local via une opération faisant l'objet d'une large communication.
- 2. 9000 magnets à l'effigie de Tchicou ont été réalisés et constituent 1000 collections de 9 magnets différents.
- 3. Des sachets individuels contenant chacun 4 magnets placés de façon aléatoire vont être remis gratuitement aux commerçants disposant d'une vitrine.
- 4. Les commerçants pourront remettre à leurs clients, à partir du 14 novembre 2016, un sachet de magnets contre tout achat. Un seul sachet sera remis par achat.
- 5. Le concours se déroulera en deux temps :
 - a. Une première distribution de 4500 magnets sera effectuée, sur cette distribution l'un des magnets de la collection sera plus rare que les autres. Il n'y aura donc qu'un nombre de jeux gagnants limité dans cette première série.
 - b. Une seconde distribution de 4500 magnets sera effectuée une fois les lots de la première tranche remportés ou au plus tard le 6 décembre 2016. A compter de cette date il n'y aura plus de lots en jeu. Les magnets « rares » seront intégrés à cette seconde série afin que chacun puisse compléter sa collection. Il n'y aura plus de lot à gagner sur cette seconde série.
- 6. Les gagnants disposant des 9 magnets différents composant la collection seront invités à se rendre à l'accueil de la Mairie, aux heures d'ouverture. Il sera demandé aux gagnants de remettre à l'accueil de la Mairie leur collection de 9 magnets Tchicou différents. En échange, un « Bon pour un lot » leur sera remis. Leur collection de magnets leur sera restituée le jour de la remise des prix.
- 7. Les premières personnes à présenter leur collection de 9 magnets remporteront des lots, dans la limite des lots disponibles.
- 8. La répartition finale des lots sera effectuée par tirage au sort, lors de la remise officielle des prix, le 10 décembre 2016 à 11h00 en Mairie.
- 9. Les gagnants mineurs seront invités à se présenter accompagnés d'un représentant légal majeur.